Zeitschrift: Femmes suisses et le Mouvement féministe : organe officiel des informations de l'Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Herausgeber: Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Band: 51 (1963)

Heft: 36

Artikel: Discussion politique avec les femmes noires

Autor: L.R.

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-270500

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 15.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

CHEZ NOUS ET A L'ÉTRANGER

Intéressante comparaison

Comment se comportaient les électeurs, il y a cent ans...

En avons-nous entendu des commentaires aigres-doux, nous autres Vaudoises et Genevoises, sur notre abstentionnisme lors des élections au Conseil des Etats ? Nous a-t-on assez « fait vergogne » avec nos 25 % de votantes à Genève et 19,17 % dans le canton de Vaud... Reconnaissons que les femmes auraient pu faire mieux et qu'elles ont eu tort de ne pas se déranger pour élire nos deux représentants à la Chambre haute. Ceci dit, reportons-nous un siècle en arrière, et voyons comment les électeurs se sont comportés au début de l'Etat fédératif.

En 1848, 1851, 1854 et 1857, les électeurs n'ont voté en général qu'en très petit nombre lorsqu'il s'est agi de nommer leurs représentants au Conseil national. Le canton de Zurich vient en tête de ce palmarès assurément peu glorieux. Les quatre arrondissements électoraux du canton de Zurich ont enregistré une participation au scrutin allant de 6 % au minimum à 15 % au maximum. La « Nouvelle Gazette de Zurich » du 26 octobre 1857 a tenté d'excuser les abstentionnistes en écrivant : « Il ne faut pas oublier que nous sommes en automne et que c'est la saison des récoltes. » En 1848, la participation au scrutin est de 33 % à Bâle-Campagne, mais en 1851, elle tombe à 21 %. Dans un village de ce canton, Gelterkinden, pour ne pas le nommer, on raconte qu'en 1854, deux cents électeurs s'étaient dérangés lorsqu'il s'était agi d'élire un pasteur, tandis qu'il n'en était resté que vingt-cinq pour le renouvellement du Conseil national. A Bâle-Ville, le zèle électoral s'est singulièrement refroidi au cours des années. Si, en 1848, 78 % des citoyens avaient pris part aux élections au Conseil national, trois ans plus tard, il n'y en avait plus que 40 % et en 1854 22,8 %. Ailleurs, la situation n'était guère meilleure. Mais à Berne, Argovie, Thurgovie et Saint-Gall, les trois quarts des électeurs étaient allés voter.

Il va sans dire que les journaux ont critiqué assez vertement, à l'époque, le manque de zèle des nouveaux citoyens de l'Etat fédératif. Un journal du Jura avait même proposé, pour que les assemblées électorales soient plus fréquentées, de donner, à chacun des participants, un franc accompagné de fromage, de pain et d'un pot de vin, aux frais de l'Etat, bien entendu.

On voit, par ce qui précède, qu'au début, les hommes ont dû, eux aussi, faire leur apprentissage de citoyens et d'électeurs. Il faut donc se montrer un peu plus indulgents à l'égard des élecrices qui ne se sont pas dérangées. Elles aussi doivent faire leur apprentissage. Et l'on peut être certain, d'ailleurs, que si elles avaient dû élire non seulement les conseillers aux Etats, mais aussi les représentants de la Chambre basse, elles se seraient intéressées davantage à ces élections, où elles étaient traitées un peu en... parentes pauvres. Mais ceci, c'est une autre histoire.

Si les électeurs se sont montrés aussi... réservés au début, alors qu'ils étaient électeurs à part entière, on ne saurait, en bonne justice, reprocher aux femmes d'avoir suivi leur exemple.

S. F.

ZURICH

Douze femmes pasteurs

Selon la nouvelle loi ecclésiastique qui a été adoptée dans une votation populaire, les théologiennes zurichoises ont maintenant le droit d'être choisies comme conducteurs spirituels d'une paroisse. Récemment a eu lieu, dans le « Grossmünster », la première cérémonie de consécration de douze théologiennes.

L'UNICEF - Fonds des Nations Unies pour l'enfance

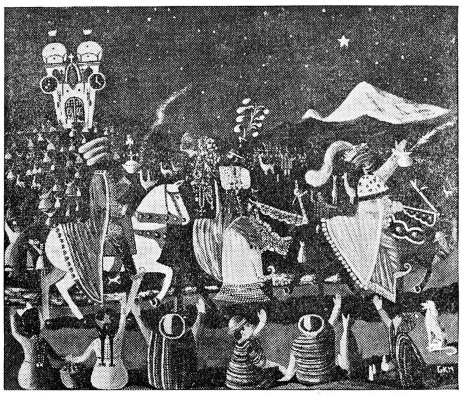

Nul ne doit plus ignorer que les chances de croissance et de survie de la majorité des enfants peuplant actuellement la terre sont extrêmement précaires. Dès leur naissance, la plupart sont assaillis par la maladie, la faim et les méfaits de l'ignorance.

Le mouvement qui conduit à prendre de plus en plus conscience de ce fait a amené plus de cent gouvernements à avoir recours à l'entraide internationale pour protéger leurs enfants contre les dangers auxquels ils sont en butte.

Le Fonds des Nations Unies pour l'Enfance (UNICEF) a pour mission d'aider ces gouvernements, ou plus exactement de les aider à s'aider eux-mêmes. Sa tâche est immense, mais les progrès accomplis dans ce sens depuis dix ans prouvent qu'elle n'est pas insurmontable.

En commandant les cartes de vœux à l'UNICEF, Bahnhofstr. 24, Zurich, vous ferez œuvre utile !

Société coopérative de cautionnement Saffa

La Société coopérative de cautionnement SAFFA, en faveur des femmes exerçant une profession a reçu, pour l'exercice 1962-1963, 181 demandes de cautionnement dont 69 ont été acceptées pour un montant de 641 050 fr., dont 64 pour un montant de 598 050 fr. ont été effectivement accordées. L'assemblée générale des sociétaires de 1962 a augmenté le montant maximum d'un cautionnement de 10 000 fr. à 12 000 fr., de 15 000 fr. à 20 000 fr., à cause du renchérissement de la vie et des dépenses toujours plus fortes pour les installations. Le montant moyen des cautionnements, pour les années 1957-1962 était de 6956 fr., de 9345 fr. pour l'exercice écoulé. Depuis la création de la société, en 1931, elle a traité au total 6802 demandes, dont 1924 ont été admises pour une somme totale de 8 867 862 fr.

Les cautionnements de l'exercice précédent ont été accordés à 28 entreprises existantes (210 050 fr.), 18 reprises d'exploitation (223 000 fr.), pour neuf ouvertures d'entreprises (122500 fr.), pour quatre perfectionnements professionnels (14 000 fr), 25 000 fr. sont allés à d'autres buts et 3500 fr. pour la caution de trois gérantes de succursales.

Sur les 64 nouvelles bénéficiaires de cautionnement, 28 exercent leur activité dans le commerce de détail, 15 dans les arts et métiers, 15 dans l'hôtellerie et la restauration, cinq ont une profession libérale, une autre est ménagère et a recouru à la SAFFA pour son immeuble.

Les amortissements ont atteint pour l'exercice écoulé 430 035 fr., ce qui correspond à un remboursement de 30 87 % de l'état de cautionnements. A fin juin dernier, le total des engagements représentait 1 561 150 fr. Il a fallu enregistrer six pertes pour un total de 15 066 fr.

Les résultats de l'exercice permettent de verser un intérêt de 2,15 % brut aux parts sociales, 3470,10 francs, d'attribuer 4000 au fonds de réserve statutaire et 2000 fr. au fonds de réserve B. L'assemblée générale s'est tenue le 28 octobre à Weinfelden, sous la présidence de Mlle Nelly Suter, de l'Union suisse des détaillants, à Berne.

S. B.

Qu'en pensent-elles ?

« Vous trouvez ça juste, vous, cette institutrice du Grand-Saconnex (stagiaire, hâtons-nous de le préciser, et que son stage prenne vite fin, troun de l'air !) qui s'en va visiter les installations de Sonor S. A. — autrement dit l'imprimerie de « La Suisse » — avec les seuls garçons parce que, tenez-vous bien, « les filles ont la couture ».

C'est simple, j'ai dû m'y reprendre à deux fois en lisant cet entrefilet, ce traître communiqué, pour me persuader que je voyais bien juste. Les garçons sont descendus en ville, ils ont vu nos vaillants confrères au travail, nos non moins vaillants typos et linotypistes, ils ont même peut-être un peu traîné devant les vitrines et pendant ce temps, « les filles étaient à la couture ».

Y'a pas de justice ! Parce que je ne sais pas, cher monsieur le directeur de Sonor S. A., cher rédacteur en chef, chers confrères, typos, etc, si vous savez ce que c'est que la leçon de couture ? Eh ! bien c'est une chose très amusante quand elle commence à être utile et sert à se faire des robes. Mais jusque là, je vous jure que c'est un genre de leçons qu'il faut se farcir, dirait Gabin. Parce qu'on n'a pas le droit de faire un seul point plus penché (ou moins droit, ce qui est très différent) qu'un autre. Parce que le fil n'a jamais la permission de tourner au grisâtre même si la main qui tient l'aiguille ou la toile, à choix, devient un peu moite. Parce qu'à l'époque des machines à coudre perfectionnées — voir vos annonces — des barbares sans cœur et sans scrupules obligent les élèves à faire des coutures rabattues ou anglaises à décourager même un vrai Genevois d'attaquer un gratin de cardon à l'Escalade.

Si ce journal représente véritablement un organe où la liberté de la presse existe, on ne va tout de même pas me tronquer mon texte, n'est-ce pas ? Sinon, je le retrouverai dans le coin de la ronchonneuse anonyme et amère... Ou bien on ne m'enverra pas mes piges. Tant pis, mon indignation est trop grande. Vous vous rendez compte : aller visiter « La Suisse » pendant que les filles « sont à la couture ! » Et presque en 1964. Et être accueillis, encore... »

Camille Sauge

Cet article, paru le 22 novembre dans La « Suisse » nous a été transmis par une correspondante bien intentionnée qui pensait que notre journal ne pouvait passer sous silence un procédé aussi regrettable.

Si nous reproduisons ce texte aujourd'hui, c'est dans un autre but : mettre en garde nos lectrices contre des indignations mal fondées et l'interprétation hâtive de simples informations peut-être pas toujours très claires. Deux coups de téléphone (notre métier de journaliste n'exige-t-il pas constamment des compléments d'information ?) nous ont prouvé que, dans ce cas précis, il n'y avait pas de quoi fouetter un chat.

En effet, ce sont des élèves de deux cours absolument séparés qui ont été visiter l'imprimerie « La Suisse » et non, comme le laisse entendre inexactement l'article ci-dessus, une classe mixte dont les garçons seuls auraient été invités à se balader pendant que les filles étaient condamnées à se pencher sur des petits points — ce que la plupart, d'ailleurs, ne détestent nullement, bien au contraire ! Si, un jour, la maîtresse de couture emmenait de sa propre initiative ses élèves visiter un atelier quelconque, cette visite ne concernerait pas sa collègue, chacune ayant tout de même le droit d'organiser ses cours comme elle l'entend.

L'article en question ne peut donc, contrairement à ce qu'il pourrait paraître au premier abord, que porter préjudice à la cause que nous défendons par son manque de fondement et d'objectivité. Prétendant à tout prix (et au prix d'une vérité déformée) défendre la cause des élèves féminines, il ne réussit qu'à faire injustement du tort à une jeune institutrice au début de sa carrière, institutrice qui, justement, se montrait fort dynamique en prenant d'intéressantes initiatives. Nous espérons que cette attaque ne la découragera pas. Elle sait d'ailleurs que la prise de position de ses supérieurs et du Département de l'instruction publique lui est favorable.

Il est regrettable que de tels écrits soient largement diffusés par la presse, qu'ils renseignent mal le public qui s'y laisse prendre et qu'ils provoquent cette réaction de la part de personnes bien renseignées : « Ah ! ces femmes, toujours à partir en guerre pour rien et à déformer les faits ; on ne peut décidément pas compter sur un jugement sain de leur part et sur leur objectivité. »

L'utilité de cet article se résume donc à avoir provoqué cette mise en garde.

H. N.-R.

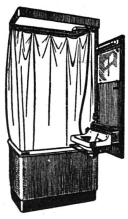

Une salle de bains 1 m²

pour week-end, chalets, studios, chambres, etc.

B. Petzold

17, rue de la Servette
Téléphone 33 80 30 - Genève

Nous avons l'instruction et pas les droits civiques.

Elles ont les droits civiques et pas l'instruction

Discussion politique avec les femmes noires

Au dernier Congrès de l'Alliance internationale des femmes (Association pour les droits égaux), à Dublin, un après-midi avait été réservé à une discussion publique avec les femmes noires, présentes dans leurs vêtements bigarrés. Les femmes noires ont parlé de leur pays et exposé leurs problèmes. Elles demandaient essentiellement que les femmes originaires des pays développés, aident leurs pays à obtenir du personnel enseignant. Il leur paraissait préférable que des instituteurs blancs aillent dans les pays africains, plutôt que d'envoyer des noirs s'instruire dans les pays habités par les blancs.

Difficultés de réalisation

L'une des questions qui s'est posée a été de savoir si de nombreux problèmes n'allaient pas surgir du fait de la présence de professeurs blancs dans des pays habités presque uniquement par des noirs, comme le Nigeria, par exemple. Si des blancs s'y installent, cela pourra constituer, comme dans l'Afrique du Sud, une minorité blanche ayant perdu sa patrie d'origine. Dans l'opinion des femmes noires, ce personnel enseignant ne devrait rester dans le pays qu'un temps assez court, par exemple dix ans. Cependant, d'un autre côté, un autre problème pourrait alors se présenter, c'est-à-dire que ces instituteurs, rentrés au pays, auront perdu entre temps leur carrière professionnelle dans leur patrie.

Elles tiennent à leurs droits

Du côté suisse, on a relevé que l'évolution féministe s'est développée chez nous en sens contraire par rapport aux pays africains. Nous nous sommes efforcées d'acquérir d'abord une instruction approfondie, et nous n'avons pas encore les droits politiques. Les femmes noires possèdent les droits politiques, mais elles n'ont pas encore l'instruction nécessaire. La question s'est posée de savoir comment se font les élections dans ces pays où la majorité de la population est analphabète. Il existe plusieurs méthodes. L'une consiste, pour les partis politiques, à choisir un symbole, comme par exemple un éléphant, une girafe ou un palmier. Ce symbole figure sur les bulletins de vote. On se demande évidemment si, de cette manière, les électrices noires comprennent bien les programmes des partis politiques Cependant une chose est certaine : c'est qu'elles tiennent à leurs droits de citoyennes ! Combien de Suissesses, hélas, ne se rendent pas compte que ces droits de citoyennes leur manquent !

L. R.

INSTITUT DE BEAUTÉ

LYDIA DAÏNOW

Ecole d'esthéticiennes

Place de la Fusterie 4 — Genève

Tél. 24 42 10 — Membre de la FREC

Léon Smulovič

- HORLOGERIE
- BIJOUTERIE

Grand choix de montres, bijoux, chevalières, alliances or.

Genève, Terrassière 5
Tél. 36 54 89

OUVROIR DE L'UNION DES FEMMES

AUX PETITS LUTINS

9, rue de la Fontaine - Tél. 25 35 66

GENÈVE

Confections soignées pour enfants